TRANSFERT DES REVENUS DES IDE

Recul de 1 milliard de dollars en 2010

L'Algérie continue d'afficher une bonne santé financière. C'est ce qui transparaît du point de la finance nationale établi jeudi par le gouverneur de la Banque d'Algérie, Mohamed Leksaci, devant les directeurs des banques. M. Leksaci a, entre autres, attesté que le transfert des revenus des investissements directs étrangers (IDE) a enregistré, pour l'année 2010 et comparativement à l'année qui a précédé, un recul de 1 milliard de dollars.

Sofiane Aït-Iflis Alger (Le Soir) - Ce recul, apprécié comme un paramètre positif, est la résultante des mesures prises par les autorités du pays pour endiguer le flux des transferts un moment devenu inquiétant.

D'entre ces mesures, l'on peut citer l'obligation faite aux entreprises étrangères de réinvestir en Algérie. Cela noté, le gouverneur de la Banque d'Algérie a détaillé l'état de la finance nationale. Ainsi, il a fait part d'un excédent de 6 milliards de dollars du compte courant extérieur pour l'année 2010, ceci alors que le 1er semestre 2009 s'était soldé par un déficit de l'ordre de 2,47 milliards de dollars.

La hausse substantielle du prix du baril de pétrole sur les marchés mondiaux y est pour l'essentiel dans cette performance. Le cours du brent s'est stabilisé en moyenne autour des 80,15 dollars en 2010, contre, a noté Leksaci, 62,26 dollars en 2009.

L'année 2010 a connu également une forte augmentation des exportations des hydrocarbures, générant un excédent de 18,81 milliards de dollars qui, en 2009, n'était que de 7,78 milliards de dollars.

Les exportations des hydrocarbures sont passées de 44,1 milliards de dollars en 2009 à 56,12 milliards de dollars en 2010. Le solde global de la balance des paiements extérieurs a atteint 16,41 milliards de dollars dont 10,17 milliards rien que pour le second semestre.

Le gouverneur de la Banque d'Algérie a indiqué que le niveau des réserves de change équivaut sinon excède trois années d'importations et de biens. Ceci alors que la dette extérieure totale ne représente plus que 3,5% du PIB.

M. Leksaci, évoquant les crédits bancaires au profit des entreprises, a indiqué que le secteur privé se taille la part du lion avec 50,6%. L'inflation a vu, quant à elle, son taux baisser à 3,9%, alors qu'il était de 5,7% en 2009. Une moyenne appréciable, a indiqué Leksaci, en comparaison avec les pays voisins.

S. A. I.

Photo : DR.

Laksaci annonce un excédent appréciable de plus de six milliards de dollars.

AFFAIRE TOUFOUTI KAMEL

Peines de prison requises contre les 7 policiers

Trois années de prison ferme assorties d'une amende d'un million de dinars est la peine requise par le représentant du ministère public du tribunal de Chelghoum Laïd contre les sept policiers — deux commissaires et trois officiers — accusés de négligences graves ayant entraîné la mort d'un détenu dans les locaux de la Sûreté de wilaya de Constantine le 16 décembre dernier.

L'affaire Toufouti Kamel, décédé dans des conditions obscures le 16 décembre 2010 pendant sa détention au commissariat central de la ville de Constantine, a été rouverte mercredi dernier. Le procès des 7 policiers inculpés a eu lieu au terme d'une instruction émaillée, au-delà des arcanes des tribunaux et des procédures judiciaires appropriées, de suspicions des membres de la famille, amis et voisins du défunt qui ont recouru parfois aux manifestations de rue pour récuser la thèse du suicide avancée par la police. Une affaire qui a également défrayé la chronique locale et nationale au point de susciter l'envoi à Constantine d'une commission d'enquête conduite par le premier responsable de la police judiciaire à la DGSN. Même la Ligue algérienne des droits de l'homme s'y est invitée pour exiger que toute la lumière soit faite sur ce qui s'est réellement passé.

L'audience-marathon, qui s'est poursuivie jusqu'à une heure très tardive de la nuit de mercredi, a vu donc défiler devant la barre plus d'une vingtaine de témoins, dont le chef du service de médecine légale au CHU de Constantine, qui a conclu à une mort par strangulation. Dès lors, une question reste posée pour les avocats de la partie civile, celle de savoir si la victime qui avait une main menottée aurait pu avec l'usage d'une seule main provoquer sa propre mort par étranglement. Ces derniers, qui ont mis l'accent sur les conditions de détention inhumaines du défunt dans les locaux de la police, ont demandé une instruction complémentaire qui nécessite une nouvelle autopsie tant l'objet de leur plaidoirie était la requalification de l'affaire et par voie de conséquence, l'incompétence du tribunal de Chelghoum-Laïd de statuer. Une demande inaccessible pour le représentant du ministère public au motif que l'exhumation du corps de la victime, en raison de sa putréfaction, n'apporterait aucun élément nouveau et que les rapports des médecins légistes étaient suffisants.

Pour leur part, les accusés, qui ont plaidé l'innocence, ont insisté sur le fait que Toufouti Kamel était en état d'ébriété et très agité lors de son arrestation, ce qui avait poussé l'officier de permanence à ordonner à ce qu'il soit conduit en dehors de la salle d'attente, précisément dans les vestiaires situés au sous-sol du bâtiment en attendant qu'il recouvre son calme. «Le défunt avait une main menottée à la tuyauterie du chauffage central», ont-ils souligné. Pour les membres de la famille de Toufouti Kamel, le défunt n'avait rien d'un suicidaire puisqu'il envisageait de se marier bientôt, de même qu'il avait entrepris l'ouverture d'un commerce dans la maison familiale. Selon eux, quelque chose est arrivé le jour du drame, puisque le corps de la victime portait bel et bien des traces de violence. Traces que ne révèle pas l'examen d'autopsie. Le verdict est attendu pour mercredi prochain.

K. G.

FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

La création d'entreprise expliquée aux futurs diplômés

Les futurs diplômés de la formation et de l'enseignement professionnels ont bénéficié, ce jeudi, d'une journée d'information sur la création de micro-entreprises, à l'INSFP de Beaulieu, à Alger. C'est l'Association des jeunes investisseurs de la wilaya d'Alger qui s'est chargée de parrainer la rencontre d'information au profit des futurs demandeurs d'emploi en vue de les familiariser avec les différents dispositifs d'aide.

F.-Zohra B. - Alger (Le Soir) - Présent à la rencontre, El Hadi Khaldi, ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, a annoncé que le projet concernant les cellules d'orientation et d'accompagnement en formation et emploi se trouvait actuellement au niveau du gouvernement. Les cellules, selon le ministre, permettront une meilleure orientation des stagiaires et leur apporteront les informations nécessaires sur les formations disponibles et l'insertion professionnelle. Pour ce qui est des dispositifs d'aide à l'emploi, 14 000 femmes au foyer ayant obtenu un diplôme ont déjà bénéficié de micro-crédits dans le cadre de l'Angem notamment.

Dans le cadre de ce dernier dispositif, 200 000 micro-entreprises ont été financées. Par ailleurs, 60% des micro-entreprises ont été créées par des femmes. Le ministre a déclaré en marge de la rencontre que les jeunes stagiaires sont appelés à présenter leurs projets. Ils ont, ainsi, rencontré de jeunes bénéficiaires qui se sont chargés de leur expliquer le dispositif.

Le ministre a aussi expliqué que les walis ont été instruits de l'installation des comités de suivi et d'information des jeunes concernant les spécialités disponibles.

Les jeunes stagiaires ont eu donc droit lors de la journée d'information, à l'explication des différents dispositifs de formation de soutien et d'accompagnement pour leur intégration dans les activités économiques avec la création de leur propre entreprise.

Une conférence a, par ailleurs, été organisée en marge de l'exposition et animée par les représentants des secteur du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, de la solidarité nationale, et de la formation et l'enseignement professionnels.

Les différents dispositifs d'aide à l'emploi de jeunes présentés sont ceux de l'Angem, l'Anem, l'Ansej et la Cnac. Les domaines d'activité présentés au niveau des stands sont l'agroalimentaire, le BTP, l'infographie, la dinanderie, la poterie céramique ainsi que l'informatique et la pâtisserie.

Les représentants des banques ont aussi participé à la journée en vue de vulgariser leurs rôles dans les dispositifs d'aide.

F.-Z. B.

CORPS TECHNIQUES DU SECTEUR DE L'HABITAT

Le statut particulier et la permanisation des contractuels pour bientôt

Le statut particulier portant régime indemnitaire des corps techniques relevant du secteur de l'habitat et de l'urbanisme sera promulgué à partir du mois de mai prochain, avec effet rétroactif au 1er janvier 2008. Le dossier de permanisation des contractuels du secteur serait également en voie de finalisation.

Mehdi Mehenni - Alger (Le Soir) -L'annonce a été faite par la Fédération nationale des travailleurs du secteur de l'habitat et de l'urbanisme (FNTHU), section UGTA, qui a réuni ses cadres ce jeudi à Alger.

«Nous avons eu ce 3 avril un entretien avec le ministre de l'Habitat et de l'Urbanise, Noureddine Moussa, qui s'est engagé par écrit à formaliser, à partir du mois de mai prochain, le projet de décret portant régime indemnitaire des corps techniques relevant du secteur avec effet rétroactif au 1er janvier 2008. Des assurances nous ont également été données sur le dossier de permanisation des contractuels du secteur qui serait en voie de finalisation», a déclaré le secrétaire général de la FNTHU, Slimane Zitouni. Ce dernier a également fait savoir que le ministre les a chargés de «rassurer les travailleurs de l'administration que la tutelle est à leur écoute et qu'elle veillera également à la promulgation de leur statut particulier portant régime indemnitaire dans les meilleurs délais».

Rappelons, par ailleurs, que la Coordination autonome des travailleurs de l'habitat et de l'urbanisme, créée récemment, avait déposé au niveau de la tutelle, le 28 mars dernier, un préavis de grève de huit jours, annonçant ainsi une grève nationale illimitée dans le secteur après ce préavis.

Au cours de la rencontre de ce jeudi, Slimane Zitouni n'a pas manqué d'évoquer le cas de «certains agitateurs dans le secteur», remettant ainsi en question la naissance de cette coordination autonome et accusant ouvertement ses initiateurs de «vouloir s'auto-apparenter les acquis arrachés par la FNTHU».

M. M.